

# La grosse colère des profs d'académie

**Sous-payés, les professeurs d'académie de musique, beaux-arts, danse et art de la parole sont à un doigt d'attaquer la Communauté française en justice.**

**D**ix millions. C'est le montant nécessaire pour régulariser la situation des professeurs d'académie. Une situation que tout le monde qualifie, ministre compris, de discriminatoire.

Ces enseignants sont en effet, pour la plupart, munis d'un master et ils devraient donc bénéficier du barème 501, réservé aux profs formés en 5 ans. Or, ils sont payés au 301, ce barème moins favorable et dévolu à l'enseignant formé en 3 ans (bac). Entre les deux barèmes, il y a un écart d'environ 300 euros net/mois.

Les profs concernés bataillent depuis longtemps. Ils ont interpellé les députés de la majorité,

les élus de l'opposition, le gouvernement. Sans résultat. Deux d'entre eux ont ensuite lancé une pétition. Sans davantage de succès. Constitués en ASBL, ils ont mandaté un avocat afin de mettre la Communauté française en demeure de rectifier l'anomalie barémique. Toujours sans résultat. Sans même un accusé de réception pour ce qui concerne la mise en demeure adressée le 31 mars dernier.

Une nouvelle mise en demeure a donc été lancée mardi. Si elle reste elle aussi sans réponse, l'ASBL attaquera la Communauté en justice.

Interpellée au Parlement le 17 mai 2016 à propos de cette dis-

crimination, la ministre de l'Éducation Marie-Martine

Schyns a déclaré ceci : « *Il paraît difficile de justifier une situation d'inégalité pécuniaire entre les enseignants de l'ESABR, porteurs d'un master, et les enseignants porteurs d'un titre similaire dans les autres secteurs de l'enseignement. Il serait donc légitime d'accorder aux titulaires d'un master le bénéfice de l'échelle 501.* »

Mais depuis, rien.

Au cabinet de la ministre, on signalait hier qu'une « *solution politique* » (à négocier avec les syndicats et le gouvernement) vaudrait mieux qu'une « *solution juridique* ». ■

## Les profs d'aca à un doigt d'aller en justice

► **Le prof d'académie a en général étudié 5 ans mais est payé comme le détenteur d'un bac (études de 3 ans).**

► **Motif ? L'argent. Relever les salaires coûterait 10 millions.**

**C**e n'est pas banal. Les professeurs d'académie de musique, beaux-arts, danse et art de la parole sont à un doigt d'attaquer la Communauté française en justice.

Motif ? Pour la plupart d'entre eux, ces enseignants sont munis d'un master et ils devraient donc bénéficier du barème 501, réservé aux profs formés en 5 ans. Or, ils sont payés au 301, ce barème moins favorable et dévolu à l'enseignant formé en 3 ans (bac).

Entre les deux barèmes, à la

grosse louche, il y a un écart de 300 euros net/mois.

Le master est obligatoire pour les profs de musique et d'art de la parole. Pour les autres (beaux-arts et danse), les parcours sont plus variés. Ils ont soit un master, soit un bac. Autre voie : diplômés en académie, ils ont fait valoir une expérience utile dans leur art (expo, travaux...) et ont été admis à l'enseignement.

Mais, bref : le gros du peloton a droit au 501. Et la Communauté les maintient au 301. Pour quelle raison ? Celle-ci (et juste celle-ci) : porter ces enseignants au 501 coûterait 10 millions.

S'estimant discriminés, les profs concernés bataillent depuis longtemps. Ils ont interpellé les députés de la majorité, les élus de l'opposition, le gouvernement.

Sans résultat.

Deux d'entre eux, les professeurs Thomas Vanin et Simon Drachman, ont lancé une péti-

tion, à l'automne.

Sans résultat.

Après s'être constitués en ASBL (l'ASBL des Enseignants du secondaire artistique à horaire réduit), les profs d'aca ont engagé un avocat à mettre la Communauté française en demeure de rectifier l'anomalie barémique. Un courrier a été envoyé le 31 mars à Rudy Demotte (PS), ministre-président de la Communauté française, et Marie-Martine Schyns (CDH), la ministre de l'Éducation.

Sans résultat.

L'avocat, Jérôme Sohier, n'a même pas reçu d'accusé de réception. « *Ils se fichent de nous !* », fulmine Simon Drachman.

**Payés moins pour travailler plus**

Une nouvelle mise en demeure a été envoyée mardi.

Si la Communauté reste inerte (et Simon Drachman ne s'attend à rien d'autre...), l'ASBL l'atta-

quera en justice.

Les arguments développés par les professeurs et leur conseil ?

Ces profs se disent victimes d'une injustice que rien ne fonde.

Ceci aussi : ils prestent 24 périodes/semaine alors que les profs du secondaire, mastérisés, en prestent 20.

Ceci, encore : le gouvernement invoque l'« *impact budgétaire* » du passage du 301 au 501. Mais, comme l'écrivait M<sup>r</sup> Sohier dans sa mise en demeure du 31 mars : « *Vous conviendrez qu'un impact budgétaire ne peut justifier, en droit, la persistance d'une situation qui méconnaît de manière manifeste les principes d'égalité et de non-discrimination.* »

Et ceci, enfin : en Flandre et en Communauté germanophone, les profs d'aca mastérisés bénéficient du 501 et prestent 20 périodes/semaine.

De son côté, qu'est-ce que la

Communauté française peut invoquer ? En fait : rien.

Joëlle Milquet, ex-ministre de l'Éducation, avait reconnu la discrimination sans pouvoir la justifier. Interpellée au Parlement, le 17 mai 2016, Schyns, a déclaré ceci : « Il paraît difficile de justifier

*une situation d'inégalité pécuniaire entre les enseignants de l'ESAHR, porteurs d'un master et les enseignants porteurs d'un titre similaire dans les autres secteurs dans l'enseignement. Il serait donc légitime d'accorder aux titulaires d'un master le bénéfice de l'échelle 501. »*

On était donc en mai 2016. Et depuis lors, rien n'a bougé.

Chez Schyns, on signalait hier qu'une « solution politique » (à négocier avec les syndicats et le gouvernement) vaudrait mieux qu'une « solution juridique ».

Mais on l'a dit : 10 millions, c'est lourd. C'est la moitié de ce

que la Communauté a réussi à dégager en 2017 pour activer les premières mesures du Pacte d'excellence (aide au directeur, renforts en maternelle). Bref : l'exécutif PS-CDH est devant un nœud. S'il veut éviter le tribunal, il a intérêt à le démêler. Et vite. ■

PIERRE BOUILLON

## LES CHIFFRES

### 1.600

Les enseignants qui travaillent dans l'« Enseignement secondaire artistique à horaire réduit » (ESAHR) sont au nombre de 1.600.

### 112

Du côté francophone, on compte 112 académies relevant de l'ESHAR. Le plus généralement, elles sont organisées par les communes et subventionnées par la Communauté française (qui salarie les enseignants).

### 98.601

En 2017-2018, ces académies du soir (et des mercre-

di et samedi) ont accueilli pas moins de 98.601 élèves (de tous âges). C'est la musique qui se taille la part du lion (57.545 élèves), devant les arts de la parole et théâtre (16.207 élèves), la danse (11.410 élèves) et les arts plastiques, visuels et de l'espace (13.439 élèves).

P.BN

## LES ACAS

### Un nom... impropre

Les profs qui se plaignent d'un régime salarial injuste (lire ci-contre) sont ceux des académies d'art, ouvertes le soir et les mercredi et samedi. Il ne s'agit pas d'enseignement supérieur mais d'un enseignement non obligatoire ouvert à tous. Autrefois, son nom était : « Enseignement de promotion socio-culturelle ». Depuis quelques années, c'est : « Enseignement secondaire artistique à horaire réduit » (ESHAR). La référence au secondaire est impropre puisque les acas accueillent des enfants comme des adultes.

P.BN

## témoignages « Derrière chaque prof de musique, il y a des heures de travail »

En plein mercredi après-midi, c'est le son d'un piano qui retentit dans les couloirs de l'académie d'Uccle. Julien Beurms, 28 ans et professeur de piano depuis six ans, donne cours à deux garçons. C'est après avoir réussi un master à finalité didactique dans un conservatoire qu'il a pu commencer à enseigner la musique. « Certains professeurs orient à l'injustice, car bien sûr qu'il y a un désavantage financier, mais il y a aussi des avantages à exercer notre métier, déclare-t-il, nous ne devons pas nous lever à six heures du matin pour travailler sur un chantier en plein hiver. » En effet, si un professeur d'académie fait un horaire complet, il travaille 24 périodes de cinquante minutes, ce qui équivaut à un total de vingt heures par semaine. « Même s'il faut préparer les cours, cela laisse pas mal de temps pour s'adonner à d'autres activités. Cela permet de relativiser, mais c'est normal que ce soit frustrant pour ceux qui travaillent à plein-temps et qui sont limités financièrement. Leur plainte est légitime. » Il note aussi que ce métier lui permet d'exercer sa passion quotidiennement, ce qui n'est pas donné à tout le monde selon lui.

Faire de sa passion son métier est une belle chose, mais il faut aussi gagner son pain. C'est l'avis de Michel Copin, professeur de violon et de musique de chambre à l'académie d'Uccle. Il enseigne la musique

depuis une trentaine d'années. « Mais nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose, déplore-t-il. Il faudrait que la musique fuisse entièrement partie de l'éducation, au même titre que les mathématiques ou la géographie. Ce serait un réel bienfait pour l'éducation et cela nous permettrait peut-être d'obtenir le salaire que nous méritons. » Michel Copin a en effet obtenu un diplôme du niveau du master actuel, mais ne reçoit que le salaire d'un niveau de bachelier.

### « A même diplôme, même salaire »

Alain Evert, professeur de guitare dans la même académie a, lui, obtenu son diplôme en 1981. « Au conservatoire, si on obtenait plus de 80 pour cent à l'examen final, on recevait le premier prix, ce qui équivaut aujourd'hui à un bachelier. Avec ce diplôme, nous pouvions enseigner la musique », explique-t-il. Cela fait donc 36 ans qu'il enseigne son art avec un niveau bachelier, alors qu'aujourd'hui un master est obligatoire pour pouvoir devenir professeur d'académie. Même s'il n'est pas directement concerné par l'aspect financier du problème, Alain Evert trouve la situation injuste. « A même diplôme, même salaire », estime-t-il.

C'est également ce que Michel Copin soutient. « Cela fait un moment qu'on nous dit que les diplômes supérieurs se-

ront payés en conséquence, mais il ne se passe rien », déplore-t-il. Il reste néanmoins assez philosophe, puisqu'il estime ne pas vraiment avoir le choix. « Une action en justice devrait être introduite et si nous devons nous battre davantage pour obtenir ce qui nous revient de droit, nous le ferons, déclare-t-il. Il n'y a pas de raison qu'on soit payé moins qu'un professeur de maths alors que nous avons aussi un degré de master. »

Et étudier cinq ans pour pouvoir enseigner la musique est indispensable pour offrir un enseignement de qualité, selon Julien Beurms. « La plupart des jeunes qui commencent le conservatoire veulent devenir concertiste, mais ce n'est pas facile. Beaucoup d'entre eux déchantent et décident alors de se diriger vers l'option didactique de la discipline. Cela implique qu'il y a quand même un sacré niveau. Il y a de l'expérience, du savoir-faire, des heures de travail derrière chaque professeur de musique. C'est important pour les élèves, mais c'est aussi important que le salaire du professeur suive. »

Tous les trois estiment que la situation doit changer mais, portés par leur passion et leur désir de transmettre, ils retournent à leurs instruments et c'est sur un air de violon que nous refermons la porte de l'académie. ■

ALINE BRUGMANS (St.)